

**Projet QC-2015-01**  
**Questions et réponses – Séances d'information**

Webinaire du 12 mai 2015 à 13 h 00

**Personnel du coordonnateur de la fiabilité**

Présentateurs : Martin Boisvert, Chantal Mazza.

Panélistes : David Dolan, Si Truc Phan, Mathieu Péloquin, Odette Vagner, Alain Côté, Caroline Dupuis

**Entités et organismes participants**

Énergie Brookfield Marketing s.e.c.(EBM), Hydro-Québec Production (HQP), Rio Tinto Alcan (RTA)

**Ce document est une synthèse des questions posées par les entités présentes et des réponses données par le coordonnateur de la fiabilité lors de la séance d'information du 12 mai 2015 portant sur le projet QC-2015-01.**

**1 RTA**

**Q : Est-ce que ces normes ont un impact sur les essais de puissance de la norme TOP-002, exigence 13 ? [au sujet des normes MOD-025-2, MOD-026-1 et MOD-027-1]**

R : Les essais demandés en vertu de la norme TOP-002 sont plus précis. La norme TOP-002 ne précise pas des conditions, elle demande simplement au producteur de réaliser un essai de puissance maximale quand l'exploitant du réseau de transport lui demande. La norme MOD-025 va supplanter ou compléter toutes les autres modalités dans la procédure qui est implantée au Québec qui est la IQP-001. Donc, oui, il y a un lien entre les deux.

**2 RTA**

**Q : Est-ce que la procédure IQP-001 sera mise à jour ?**

R : Si nécessaire, par contre on vient changer un peu les responsabilités. Les données de modélisation dans la MOD-025 sont recueillies par le planificateur de réseau de transport. Il y aura un pont à effectuer entre le partage des données car actuellement le RC n'aura besoin que quelques données en vertu de la TOP-002 par rapport à l'ensemble des essais. Sur approbation de la Régie, on initiera les modifications nécessaires.

**3 RTA**

**Q : Est-ce que les pourcentages des installations visées dans la norme PRC-019-1 sont pour chaque entité visée ou pour l'ensemble des entités visées au Québec?**

R : Pour chaque entité visée.

**4 RTA**

**Q : Quand on parle d'éléments qui relient les transformateurs GSU au réseau de transport, est-ce que les éléments d'un groupe de production non relié au RTP seront assujettis? [au sujet de la norme PRC-025-1]**

R : Oui. Les éléments qui relient les transformateurs élévateurs de groupe de production du RTP sont assujettis puisqu'ils font partie du RTP. Pour une centrale faisant partie du RTP qui n'est pas directement reliée au RTP, les éléments assujettis seraient limités aux éléments qui font partie de la centrale, incluant le poste élévateur.

**5 HQP**

**Q : Est-ce que le réseau « bulk » c'est le réseau RTP?**

R : Non, le réseau « bulk » est le réseau BPS « Bulk Power System » tel que défini par la méthodologie A10 mise en œuvre par le NPCC, et est un sous ensemble du RTP.

**6 RTA**

**Q : Quand il y a des modifications de nouvelles versions des normes qui sont déjà ou qui ont été en consultation publique, les versions précédentes sont toujours retirées?**

R : Normalement, tel que c'est le cas de la PRC-023, oui, la norme est retirée de l'autre consultation publique et elle ne sera pas déposée à la Régie, sauf si le délai d'implantation de la nouvelle version demande quand même que l'ancienne version soit mise en œuvre pour pas qu'il y ait de trou de conformité.